

La réunion consultative régionale 2024 des principaux groupes et parties prenantes du PNUE, en Afrique, avant la dixième session spéciale de la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAE)

Note Conceptuelle

1-2 Septembre, 2024

Lieu: Abidjan, Côte d'Ivoire

Thème: Renforcer l'ambition pour accélérer la résilience à la sécheresse et lutter contre la dégradation des terres et la désertification

Introduction

La dixième session spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) se tiendra du 1er au 6 septembre 2024 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, avec un accent sur la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse, sous le thème « Rehausser l'ambition pour accélérer l'action sur la résilience à la sécheresse, et lutter contre la dégradation des terres et la désertification ». Depuis sa création en 1985, la CMAE réunit les ministres africains de l'environnement et offre une plateforme de dialogue sur les questions environnementales pertinentes qui concernent le développement durable du continent africain. Plusieurs décisions ayant été prises au cours des trois décennies d'existence de la CMAE, la 10e session spéciale examinera des actions novatrices visant à consolider la dynamique autour de la dégradation des terres, de la désertification et de la sécheresse, en tant que défi majeur qui aggrave les réalisations des objectifs de développement durable et de l'agenda 2063 de l'Afrique. La session spéciale définira une position forte sur la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse et devrait adopter des décisions visant à accélérer et à intensifier la mise en œuvre de mesures et de solutions en matière de dégradation des terres en Afrique, tout en s'appuyant sur des initiatives régionales et mondiales clés. La dixième session extraordinaire explorera les approches multiformes nécessaires pour maintenir la dynamique de conservation des écosystèmes existants et transformer les paysages dégradés en écosystèmes prospères, sécuriser les moyens de subsistance et construire un avenir plus résilient pour les générations à venir.

Afin d'établir un terrain d'entente, de générer un soutien au sein du continent et de renforcer l'élan autour des questions les plus urgentes, les résultats de la session seront également présentés lors de divers forums mondiaux. Les principaux événements prévus dans ce cadre sont : la seizième session de la Conférence des parties (COP) à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification ([CNULCD COP16](#)) qui se tiendra à Riyad, en Arabie saoudite, du 2 au 13 décembre 2024, le [Sommet du Futur](#) qui se tiendra à New York du 22 au 23 septembre 2024, la seizième session de la COP de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique ([CNUDB COP16](#)) à Cali, Colombie du 21 octobre au 1er novembre 2024 et la vingt-neuvième session de la Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ([CCNUCC COP29](#)) qui se tiendra à Bakou, Azerbaïdjan, du 11 au 22 novembre 2024.

Conformément à la tradition établie et pour instituer un espace adéquat et organisé pour les acteurs non étatiques africains sur l'environnement pour présenter et représenter les voix de leurs communautés tout en contribuant à l'agenda environnemental africain, les principaux groupes et les parties prenantes du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Afrique (UNEP MGS, Afrique), tiendront leur Réunion Consultative Régionale (RCR) **les 1er et 2 septembre 2024 à Abidjan, Côte d'Ivoire** et s'engageront de manière significative pour contribuer activement à la 10e session spéciale de l'AMCEN.

La Réunion Consultative Régionale 2024 pour l'Afrique

Objectif

La réunion consultative régionale (RCR) 2024 Afrique vise à fournir une plate-forme de dialogue et d'expertise en personne et virtuelle des principaux groupes et des parties prenantes du PNUE, Afrique et autres acteurs sur l'environnement à travers une réunion de deux jours pour préparer les contributions pour la dixième session de la CMAE

Thèmes

Le RCR 2024 Afrique engagera les principaux groupes et les parties prenantes du PNUE de la région Afrique sur les thèmes suivants :

1. Réduire la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse en Afrique

En Afrique, la dégradation des terres se traduit par une dégradation des moyens de subsistance sur le plan économique et social. Impactée par la désertification et les épisodes incessants de sécheresse, l'Afrique est confrontée à un immense défi pour garantir des terres saines et plus vertes dans sa quête pour nourrir sa population croissante et les développements en cours. Une [Note d'information de 2020](#) des Experts en appui au Groupe Africain de Négociateurs (AGNES) a désigné les pratiques agricoles non durables et inefficaces et la déforestation comme les principaux moteurs de la dégradation des sols en Afrique. La note d'information corrobore des estimations largement acceptées qui indiquent qu'environ 46 % de la superficie des terres en Afrique est dégradée et que cela a affecté près d'un demi-milliard de personnes, ce qui se traduit par des coûts annuels d'environ 9,3 milliards d'USD. Malgré ces tendances inquiétantes, les pays africains ont été à l'avant-garde de la réduction de la dégradation des terres. Des pays comme le Botswana ont enregistré une réduction de plus de 50 % des terres dégradées, qui sont passées de 36 % à 17 %, avec environ 1,42 million d'hectares récupérés, comme l'indique le rapport de la Commission européenne [rapporté par la CCNULCD](#). L'ambitieuse Grande Muraille Verte est un autre exemple d'efforts régionaux concertés visant à restaurer les terres, à inverser et à stopper la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse sur le continent africain. L'inversion des impacts des terres dégradées, de la désertification et de la sécheresse inverserait l'impact du changement climatique, de la perte de biodiversité et de nature, et stabiliserait les systèmes alimentaires en Afrique, ce qui, à son tour, accélérerait la voie de l'Afrique vers la réalisation de tous les objectifs de développement durable (ODD) et, en particulier, des ODD 15, 2, 13, 1 et 3. Face à cette réalité vécue, la RCR 2024 Afrique se concentrera sur les questions pertinentes suivantes concernant la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse : **Les effets de la dégradation des terres, de la désertification et de la sécheresse**

- **Recommandations concernant les meilleures pratiques locales pour inverser ou freiner la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse**
- **Recommandations politiques sur la dégradation des sols, la désertification et la**

sécheresse

2. Changement Climatique

La dixième session spéciale de la CMAE se tiendra, comme les précédentes, à un moment où l'Afrique continue d'être la plus vulnérable aux effets du changement climatique tout en ayant le moins contribué à l'aggravation de la crise climatique. Cette session spéciale se tiendra également à un moment où le monde semble progresser dans la mise en place du Fonds des pertes et dommages dont l'Afrique devrait légitimement bénéficier. Le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a identifié « l'extinction des espèces et la perturbation des écosystèmes, la perte de production alimentaire, la réduction de la production économique et l'augmentation de la pauvreté, l'augmentation des maladies et des pertes en vies humaines, l'augmentation de l'insécurité hydrique et énergétique, la perte du patrimoine naturel et culturel et l'aggravation des phénomènes extrêmes nuisant aux établissements humains et aux infrastructures essentielles » comme certains des principaux risques (potentiellement graves) auxquels l'Afrique est confrontée en raison du changement climatique. La dixième session extraordinaire de la CMAE sera une occasion importante pour les ministres africains de l'environnement de tirer parti de la richesse de l'expertise et des expériences du groupe africain de négociateurs sur le climat et des principaux groupes et parties prenantes pour élaborer des réflexions consolidées sur les résultats de la [Conférence sur le Changement Climatique de Bonn de Juin 2024](#) et les préparatifs pour la COP29 de la CCNUCC de Décembre 2024. **La RCR Afrique 2024 sera l'occasion pour les principaux groupes majeurs et les parties prenantes du PNUE, Afrique, de continuer à s'inscrire dans cette dynamique.**

3. Diversité Biologique et Perte de la Nature

En termes de menace pour l'humanité, la perte de biodiversité et de nature arrive en troisième position après les émissions de carbone et la guerre nucléaire.¹ Alors que l'Afrique continue d'être confrontée au déclin de la biodiversité, à la destruction des écosystèmes et des habitats, et à la perte des moyens de subsistance attribués aux services écosystémiques, le monde s'efforce de faire en sorte que les objectifs du cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (KM-GBF) soient atteints. L'année dernière, lors de la dix-neuvième session ordinaire de la CMAE à Addis-Abeba, en Éthiopie, la CMAE est parvenue à un consensus sur la nécessité d'accorder la priorité à la conservation de la biodiversité pour relever les défis environnementaux en Afrique. Cet engagement comprend notamment l'élaboration et la présentation de stratégies et de plans d'action nationaux en matière de biodiversité (SPANB). Jusqu'à présent, [seul l'Ouganda est enregistré comme ayant soumis sa SPANB en Mai 2024](#). La RCR Afrique 2024 sera l'occasion pour les principaux groupes majeurs et les parties prenantes du PNUE, Afrique, d'exhorter les ministres africains lors de la dixième session de la CMAE à travailler sur leurs SPANB et à fixer des objectifs nationaux ambitieux pour inverser et stopper la perte de biodiversité et de nature sur le continent africain, au profit des populations et de la planète.

4. Pollution Plastique

L'Afrique continue de lutter pour contenir la pollution plastique - et la pollution en général. Suite à la résolution 5/14 de la reprise de la cinquième session de l'ANUE 5.2 intitulée « Mettre fin à la pollution plastique : Vers un instrument international juridiquement contraignant », les processus du Comité intergouvernemental de négociation (CIN) se sont arrêtés après la quatrième session du CIN (INC-4) qui s'est tenue à Ottawa, au Canada, du 23 au 29 avril 2024. Avec une

¹ <https://sowc.alueducation.com/biodiversity-investment-research-and-advisory/>

éventuelle cinquième session du CNI (CNI-5) susceptible d'avoir lieu en avril 2025, il y a de fortes chances que l'Afrique n'ait pas eu une autre occasion de réfléchir ensemble sur les processus du CIN et de consolider les positions communes avant ladite CIN-5. La RCR Afrique 2024 sera également l'occasion pour les principaux groupes et les parties prenantes du PNUE de faire le point sur les processus du CNI, de tracer une voie commune pour aller de l'avant dans les processus, et de s'engager de manière significative avec la dixième session de la CMAE afin d'encourager les discussions pour que l'Afrique adopte une position forte en faveur d'un traité international ambitieux et juridiquement contraignant pour mettre fin à la pollution plastique, y compris dans l'environnement marin.

5. Résultats de l'ANUE et préparations pour l'ANUE 7

Comme l'a indiqué le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE),² qui héberge le secrétariat de la CMAE, l'un des objectifs de la CMAE est de veiller à ce que les décisions prises constituent la base des positions de négociation communes de l'Afrique lors de la prochaine Assemblée des Nations unies pour l'environnement (ANUE).

La sixième session de l'ANUE (ANUE-6), qui s'est tenue à Nairobi en février/mars sous la toute première présidence africaine du Maroc, a débouché sur 15 résolutions et 6 décisions. La résolution 6/14 sur le « Renforcement des efforts internationaux pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres, restaurer les terres dégradées, promouvoir la conservation et la gestion durable des terres, contribuer à la neutralité de la dégradation des terres et renforcer la résistance à la sécheresse » s'aligne bien sur le thème de la dixième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et le développement (CMAE). La RCR Afrique 2024 sera l'occasion pour les principaux groupes et les parties prenantes du PNUE de réfléchir aux résultats de l'ANUE-6 et de leur réunion post-ANUE-6 qui s'est tenue virtuellement afin de discerner la meilleure façon de contribuer à la dixième session de la CMAE en vue de la mise en œuvre des résolutions antérieures de l'ANUE et, en particulier, de la résolution 6/14. D'autre part, la décision 6/7 de l'ANUE-6 concernant l'ordre du jour provisoire, les dates et le lieu de la septième session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement a programmé l'ANUE-7 du 8 au 12 décembre 2025 à Nairobi. Conformément à la décision 6/7 des [Règles de Procédure de l'ANUE](#), certaines questions telles que les décisions sur le thème de l'ANUE 7 devront être conclues d'ici le 7 décembre 2024. La rédaction du projet de déclaration ministérielle commencera également plus tard dans l'année. À cet égard, la RCR Afrique 2024 délibérera sur les questions suivantes :

- **Réflexions sur les résultats de l'ANUE-6**
- **Engagement significatif et préparation de l'ANUE-7**
- **Accréditation à l'ANUE**

Audience Cible

S'appuyant sur les succès des RCR précédentes et, en particulier, de la RCR Afrique 2023, la RCR Afrique 2024 vise à rassembler, au total, 100 participants en personne et environ 150 participants virtuels comprenant les principaux groupes et les parties prenantes (GGPP) du PNUE, Afrique ; les représentants des organisations accréditées à la CNULCD ; les organisations non étatiques non accréditées ; le personnel d'ONU Environnement ; et les personnes ressources clés

² <https://www.unep.org/regions/africa/african-ministerial-conference-environment/amcen-frequently-asked-questions#:~:text=Biodiversity%20loss%20is%20destroying%20the,the%20most%20vulnerable%20the%20hardest.>

pertinentes pour les travaux de la dixième session extraordinaire de la CMAE.

Résultat Principal

Une déclaration commune (longue et résumée) des principaux groupes et parties prenantes, Afrique, à remettre aux ministres africains de l'environnement lors de la dixième session spéciale de la CMAE et à publier ensuite sur le site web du PNUE pour une visibilité mondiale.

Autres résultats

- Messages clés pour la dixième session extraordinaire de la CMAE, conformes à son thème.
- Des conversations bilatérales avec des personnes clés, y compris, mais sans s'y limiter, la présidence de la CMAE, le groupe africain de négociateurs et le secrétariat de la CNULCD, entre autres.
- Dialogue consultatif et renforcement des relations de travail des principaux groupes et des parties prenantes du PNUE, Afrique.
- Renforcement des partenariats et de la collaboration entre les gouvernements africains et les principaux groupes et parties prenantes, Afrique.
- L'annonce du début des élections des facilitateurs régionaux des principaux groupes et des parties prenantes du PNUE, le mandat des titulaires actuels arrivant à son terme.
- Consolidation de la feuille de route et des groupes de travail des principaux groupes et des parties prenantes du PNUE, Afrique, en vue des prochains engagements régionaux et mondiaux, notamment :
 - La COP 16 de la CNULCD
 - Le Sommet du Futur
 - La COP16 de la CNUDB
 - La COP29 de la CCNUCC
 - Les processus liés à l'ANUE